



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

Le conseil municipal de la Ville de Chambly a adopté lors de la séance ordinaire du 3 février 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2026-1432-01A

« Règlement final 2026-1432-01A modifiant le règlement 2020-1432 de lotissement de la Ville de Chambly visant à ajouter les zones C-004, C-019, C-020, C-021 et C-022 (centre-ville) à l'application des objectifs et des critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le lotissement »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

Par le conseil : 3 février 2026

Par la MRC : 19 mars 2026

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://www.ville.chambly.qc.ca/>.

DONNÉ à Chambly,
Ce 26 mars 2026

M^e Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

Rèlements 2026-1432-01A

Je soussigné, M^e Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 26 mars 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 26^e jour du mois de mars 2026.



M^e Nancy Poirier
Greffière